Image not found or type unknown

Couple non marié qui doit payer lors d'un jugement au tribunal

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **08:30**

Bonjour,

Mon conjoint à acheté une maison avec son ex compagne.
Ils ont fait appel à une entreprise pour refaire leur fenêtre l'entreprise a arrêté les travaux du jour au lendemain. 2 ans plus tard un huissier vient chez nous pour une convocation au tribunal
Mon conjoint doit régler 2000€ à l'entreprise ce qu'il fait.
le contrat était au nom de mon conjoint et de son ex mais il n'y a que lui qui à été convoqué.
Quelle sont les mesures qu'il peut engager pour que son ex paye la moitié?
(Elle refuse de payer)
Je trouve beaucoup d'article de loi mais ce sont pour les couples marié

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **09:26**

Bonjour,
"acheté une maison avec son ex compagne" trop vague; quelles ont été les modalités de cet achat ? Foncières et financières ? Le contrat de ? réfection des fenêtres ? Là aussi faudrait savoir comment cela a été rédigé ?

Par **fabrice58**, le **22/03/2018** à **09:36**

Si le nom de l'ex n'est ni sur le contrat n sur la facture, aucun espoir de la forcer à payer.

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **10:26**

Merci pour vos réponses alors le contrat des fenêtres est au 2 noms

la maison à été vendu y a 2ans environ...

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **10:34**

et les coordonnées bancaires ? Quel compte ?

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **10:44**

C'était un compte en commun qui est aujourd'hui clôturé

Par **youris**, le **22/03/2018** à **18:05**

bonjour,
si le contrat a été signé par les concubins (et non conjoints), il y a sans doute solidarité.
dans ce cas, le créancier (l'entreprise) peut demander le paiement à n'importe lequel des concubins.
celui qui a payé, pourra se retourner contre l'autre pour demander à être remboursé de la moitié.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés